

Protection des sources d'eau potable : un pas dans la bonne direction et une opération charme

Les dernières semaines ont vu des développements significatifs dans le dossier de la protection des sources d'eau potable.

D'une part, les 338 municipalités engagées dans le processus de demande d'une zone de protection de 2 km autour des sources d'eau, dont Saint-Pierre-les-Becquets, ont mandaté un collectif de municipalités pour faire reconnaître leur compétence en la matière⁽¹⁾.

Au même moment, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Moreau, révisait sa proposition de règlements en doublant les distances séparatrices autour des édifices publics, des écoles, des hôpitaux, des résidences privées et des activités récréotouristiques. Cependant, ces distances demeurent assez préoccupantes. À titre d'exemple, dans la nouvelle mouture du règlement, aucun forage ne serait permis à moins de 300 m d'une résidence et à moins de 540 m d'un hôpital. Également, il interdirait les activités de fracturation hydraulique à partir d'un plan d'eau et **dans le schiste des basses terres du Saint-Laurent** (c'est-à-dire ici, mais pas en Gaspésie ou au Bas-Saint-Laurent)⁽²⁾.



Pour sa part, la ministre de l'Environnement, Isabelle Melançon profite de ces modifications pour signifier qu'elle et son collègue sont ouverts au dialogue avec les municipalités pour régler plus strictement le puisement de l'eau potable⁽³⁾.

La tenue prochaine d'élections générales au Québec aurait-elle une influence sur la flexibilité du gouvernement Couillard?

Pendant ce temps, l'industrie des hydrocarbures a commandité un sondage à la méthodologie très controversée dans Lotbinière et à Bécancour⁽⁴⁾. L'objectif pourrait être une tentative de « verdissement » des activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz, en vue d'obtenir une certaine « acceptabilité sociale » auprès de la population. C'est du moins l'impression que leurs communications aux médias laissent sous-entendre⁽⁵⁾.

Prenons donc acte des avancées que les mobilisations citoyennes et municipales ont apportées, mais restons vigilants et prudents tant que nos objectifs n'ont pas été gravés dans des lois et des règlements.

(1) Le Devoir, 26 mai 2018 ; (2) Le Peuple Lotbinière, 6 juin 2018 ; (3) La Presse+, 28 juin 2018 ; (4) Le Courrier Sud, 3 juin 2018 ; (5) Le Peuple Lotbinière, 13 juin 2018 ; photo : anita_starzycka [CC0], via Pixabay